

**COMPTE RENDU  
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL  
EN DATE DU 08/10/2020**

L'an deux mille vingt, le 8 octobre à 20 heures 30, le Conseil Municipal, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie, sous la présidence de de Monsieur Gérard BARTHEZ, Maire.

**Date de convocation du Conseil Municipal** : 2 octobre 2020

**Étaient présents** : MM. BARTHEZ Gérard – VIRION Éric – BANCO Sabine – CASSAGNOL Jérôme – MENDOZA Yves Claude – SAINT-GERMES Sandrine – LAURENS David – TREVESET Valérie – VALERO Alain – MALET PECH Sabine

**Absents** : ARNAUD Suzanne (procuration à MENDOZA Yves) – AUTHIER Mélanie (procuration à TREVESET Valérie) – SEGUY Claude (procuration à BARTHEZ Gérard) – GRANELL Jennifer (procuration à BANCO Sabine) – GORCE Olivier (procuration à VALERO Alain)

.....

Après avoir approuvé le compte rendu de la séance précédente, le conseil municipal a examiné l'ordre du jour.

**1- Approbation de la 3<sup>ème</sup> modification simplifiée du PLU**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la 3<sup>ème</sup> modification du Plan Local d'Urbanisme. Celle-ci a été prescrite par arrêté du maire en date du 04/11/2019. Elle a pour objet de favoriser les opérations de réinvestissement urbain dans la zone de la cave coopérative, actuellement classée en zone Ua (urbanisée agricole) et de créer, au sein de cette zone, un sous-secteur spécifique destiné à l'accueil d'activités de loisirs et culturelles. Le dossier a été mis à disposition du public du 8 juillet au 7 août 2020 et n'a fait l'objet d'aucune observation.

Le dossier est consultable en mairie aux jours et heures habituels d'ouverture. Conformément à l'article R.153-21 du code de l'urbanisme, la délibération fera, l'objet d'un affichage en mairie de FERRALS LES CORBIERES durant un mois et d'une mention en caractères apparents dans un journal diffusé dans le département.

**2- Rapport 2019 sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM)**

M. le Maire a présenté à l'assemblée le rapport de l'année 2019 sur les prix et la qualité du service public de prévention et de gestion des déchets de la CCRLCM.

Il en ressort que le tri sélectif permet de diminuer les tonnages d'ordures ménagères et ainsi, de maîtriser le coût de traitement des déchets. Le tri a donc un impact important sur la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères.

En ce qui concerne les déchets ménagers, les quantités collectées en 2019 sont les suivantes :

- ordures ménagères : 298,86 kg par an et par habitant
- recyclables (tri) : 63,96 kg par an et par habitant

Il faut noter que nous produisons encore trop d'ordures ménagères (au détriment du tri sélectif), la moyenne nationale étant de 261 kg/an/habitant.

En ce qui concerne les déchetteries, après la fermeture de 9 sites ne répondant plus aux exigences réglementaires, il est prévu d'en rénover 4 et de créer 4 nouvelles déchetteries.

Le coût annuel du service, financé exclusivement par la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères, s'est élevé à 5 326 613 € en 2019, pour un montant de recettes 5 147 582 €. Soit un déficit de 179 031 €.

Le rapport a été adopté à l'unanimité.

**3- Rapport 2019 sur les prix et la qualité du service public d'assainissement non collectif (SPANC) de la Communauté de Communes de la Région Lézignanaise Corbières et Minervois (CCRLCM)**

M. le Maire a présenté au conseil municipal le rapport annuel 2019 du Le SPANC de la CCRLCM.

Le SPANC dessert une population de 3500 habitants sur une population totale du territoire de 33763 habitants.

Le nombre d'installation d'assainissement autonome est de 1400.

Les tarifs du SPANC sont les suivants :  
Contrôle des installations neuves : 186 €  
Contrôle des installations existantes : 87,50 €

Le taux de conformité des dispositifs d'assainissement non collectif est de 77,4 % en 2019 (77,1% en 2018).  
Le rapport a été adopté à l'unanimité.

#### **4- Conventions pour l'accueil périscolaire du mercredi**

L'accueil périscolaire du mercredi est organisé dans diverses structures du territoire, en fonction des besoins des familles : ALSH de FABREZAN, d'ORNAISONS et de SAINT LAURENT DE LA CABRERISSE.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de reconduire ces conventions.

Le tarif est fixé à 2 € par heure et par enfant.

#### **5- Convention avec la CCRLCM pour la fourniture de repas au restaurant scolaire**

Le Conseil Municipal a approuvé à l'unanimité la nouvelle convention avec la CCRLCM relative à la fourniture et la livraison de repas au restaurant scolaire.

La convention détermine le prix du repas facturé à la commune par catégorie d'usagers pour la période du 01/09/2020 au 31/08/2021. Ainsi, pour le restaurant scolaire de la commune, le repas (type « primaire liaison froide) est facturé 4,30 € TTC, livraison incluse (3,67 € en 2019, mais il s'agissait d'un tarif temporaire pendant la période de travaux de la cuisine centrale).

#### **6- Convention avec la commune de CAPENDU pour le transport des élèves à la piscine**

L'Assemblée a approuvé à l'unanimité la convention fixant les modalités d'utilisation du bus de la régie de transport de la commune de Capendu pour le transport des élèves de l'école primaire vers la piscine intercommunale de Capendu pour l'année scolaire 2020-2021. La commune s'engage à assurer le financement de ce transport pour un montant forfaitaire de 1 300,00 €.

Les classes concernées sont le CM1, le CE1 et le CE 2.

#### **7- Renouvellement de demandes de subventions pour le projet d'extension du réseau assainissement - rues de l'Eglise et des Amandiers**

L'assemblée a décidé à l'unanimité de renouveler, pour la cinquième fois consécutive, les demandes de subventions au Département et à l'Agence de l'Eau au titre de la programmation 2021 en vue de la réalisation des travaux de raccordement au réseau d'assainissement d'une zone d'habitation existante, rue des Amandiers, d'un montant de 134 906,50 € HT.

Au cours des années précédentes priorité avait été donnée aux nouvelles stations d'épuration, à la réfection des réseaux d'eau potable et aux travaux de reconstruction suite aux inondations d'octobre 2018.

#### **8- Demande de subvention au SYADEN – Programme éclairage public 2021**

Le conseil municipal a décidé, à l'unanimité, de présenter un dossier de demande de subvention au SYADEN pour le prochain programme de rénovation de l'éclairage public. Le montant prévisionnel des travaux s'élève à 25 000 € HT avec une participation du SYADEN de 60 %.

#### **9- Décisions sur les demandes de subventions ajournées le 27/07/2020 (USF XIII, Amicale Ferralaise de Pêche, Ferrals en Fête)**

Lors de l'examen des demandes de subventions au cours de la séance du 27/07/2020, il avait été décidé d'ajourner les demandes de subventions exceptionnelles de l'USF III, de l'amicale ferralaise de pêche ainsi que la demande de

la nouvelle association « Ferrals en Fête » (organisation du Carnaval) dans l'attente de renseignements complémentaires. Les responsables de ces trois associations ont donc été invités à présenter les documents financiers afin de justifier les montants des subventions demandées. Au vu des éléments présentés, il a été proposé d'attribuer les montants suivants :

- USF XIII : 3 500 € (en plus de la subvention normale de 5 250 € attribuée le 27/07/2020).
- Ferrals en Fête : 1000 €  
Ces deux subventions ont été accordées à la majorité : 12 voix pour, 3 contre (VALERO A., PECH S., GORCE O.)
- Amicale Ferralaise de Pêche : pas de subvention exceptionnelle (décision adoptée à l'unanimité). Pour mémoire la subvention normale attribuée le 27/07/2020 est de 534 €.

#### **10- Demande de subvention exceptionnelle de l'association « Développement Durable en Corbières Minervois »**

L'association DDCM a présenté une demande de subvention exceptionnelle dans le cadre de son projet « Fleurir les Corbières ».

Les campagnes successives d'arrachage des vignes ont créé de plus en plus de friches dans les Corbières. Cette situation est dommageable pour le paysage et constitue un danger pour l'environnement. L'association DDCM propose donc d'organiser une grande opération pour fleurir les Corbières en y semant une grande variété de plantes. D'un point de vue agronomique, le semis varié et étendu permet de restructurer et régénérer le sol.

Ce projet d'aménagement du territoire favorable au développement de la biodiversité est à la fois esthétique, culturel et écologique. Ce projet a vocation à s'étendre dans toutes les Corbières.

Le conseil municipal a approuvé ce projet à l'unanimité et a décidé d'octroyer une subvention exceptionnelle de 1555 € pour aider l'association à initier ce projet.

#### **11- Commission Communale des Impôts Directs (CCID)**

L'assemblée a adopté à l'unanimité la liste des 24 contribuables de la commune proposés, avec leur accord, en vue de constituer la CCID.

Ces noms seront transmis à la Direction Départementale des Finances Publiques qui désignera parmi ces contribuables 6 commissaires titulaires et 6 commissaires suppléants.

#### **12- Convention avec le SYADEN - extension du réseau électrique Mme MAMET Lise (bergerie)**

Le conseil municipal a approuvé à l'unanimité la convention avec le Syndicat Audois d'Energies (SYADEN) en vue de l'extension du réseau électrique pour l'alimentation de la bergerie de Mme MAMET Lise, située sur la parcelle WC 49. Le coût des travaux est estimé à 41 580 € HT, avec une participation du SYADEN de 60%, soit 24 948 €. Il en résulte une contribution pour la commune de 16 332 €. Cette contribution sera mise à la charge du demandeur, la construction objet de ces travaux constituant d'un équipement exceptionnel lié à l'activité agricole (article L 332-8 du code de l'urbanisme).

#### **13- Convention Projet de pose de panneaux photovoltaïques sur les toitures de bâtiments communaux**

La région Occitanie / Pyrénées - Méditerranée a lancé un appel à projet pour soutenir les projets exemplaires en autoconsommation d'électricité photovoltaïque.

Le conseil municipal a décidé à l'unanimité de s'inscrire dans cette démarche à travers le projet « Solaire coopératif et citoyen en Corbières », élaboré avec le concours de l'association « EcoHabiter en Corbières et Minervois :

- Toitures solaires photovoltaïques sur les bâtiments publics de FERRALS LES CORBIERES

- Centrale solaire au sol sur l'ancienne décharge de Tournissan
- Centrale solaire au sol sur l'ancienne décharge de LUC SUR ORBIEU

D'autres communes, dont FABREZAN, pourront se greffer sur ce projet. Tous les habitants du territoire peuvent également devenir acteurs/investisseurs de ce projet.

En ce qui concerne la commune de FERRALS LES CORBIERES, le projet consiste à réaliser 4 installations de 9 à 36 kWc pour un total de 106 kWc. Le coût prévisionnel d'investissement est de 100 000 €, financés par la future société coopérative locale qui assurera le portage de l'opération. Un bail devra être passé entre la commune et cette dernière.

Les étapes de mise en œuvre du projet sont les suivantes :

- Les mairies initient le projet. Elles doivent répondre à l'appel à manifestation d'intérêt de la Région et de l'Agence de l'environnement et de l'énergie (ADEME) avant le 30/10/2020. L'engagement financier de cette phase est de 900 €, à répartir entre les communes volontaires.
- A partir du 11/12/2020, si la candidature est retenue, démarrage de la phase expertise/animation du projet. L'engagement financier, de 30 000 à 45 000 €, est pris en charge à 70 % par l'ADEME et la région, soit un reste à charge à répartir entre les communes de 9 000 à 13 500 €.
- Transmission à une société coopérative d'ici 3 ans. Celle-ci réalise les investissements et reçoit la subvention « 1 € citoyen = 1 € Région ».

#### **14- Affaires et questions diverses**

- Projet de rénovation du cinéma : la consultation des entreprises a été lancée. Le lot 4 concernant le remplacement du revêtement de sol s'est avéré infructueux. Une nouvelle consultation a donc été lancée pour ce lot. Par ailleurs, en ce qui concerne les fauteuils, il a été demandé aux entreprises candidates de livrer un exemplaire de leur modèle afin de pouvoir les comparer. Lorsqu'ils seront réceptionnés, les élus sont invités à venir les voir et les essayer en mairie pour faire un choix.
- Parc Eolien du Cers sur les communes de CONILHAC-CORBIERES et ESCALES : M. le Maire a informé l'assemblée de la délivrance, par arrêté préfectoral du 24/07/2020, de l'autorisation d'installation, sur ces deux communes, du Parc Eolien du Cers, de 5 éoliennes d'une puissance unitaire de 2,3 MW.
- M. le Maire a ensuite informé le conseil municipal du lancement, le 12 octobre, des travaux de terrassement du parc photovoltaïque de la Plaine.
- Les tournées de ramassage des ordures ménagères vont être réaménagées à partir du 2/11. Sur la commune, les tournées sont réduites de 3 à 2 (lundi et vendredi). Ces mesures sont prises par la CCRLCM afin de réduire les coûts de fonctionnement du service. Le nombre de containers sera certainement à adapter pour tenir compte de cette situation.
- Les travaux de renouvellement du réseau d'eau potable de la place du Château et de la rue de l'Orbieu (tranche 4-1 du programme) vont faire l'objet d'un appel d'offres dans le courant de la semaine du 12 au 18/10. Les travaux seront donc programmés au cours du 1<sup>er</sup> trimestre 2021. Pour information, la réfection du revêtement sur les tranchées sera effectuée au moyen de goudron bicouche, et non en enrobé, dans l'attente de l'aménagement ultérieur de la place du Château.
- Intempéries du 2 octobre dans le Var. M. le Maire rappelle à l'assemblée que le Var a été frappé par de violentes intempéries le 2 octobre. Ce drame a touché de nombreuses communes et petits villages des Alpes-Maritimes. Il a donc proposé à l'assemblée d'accorder une subvention exceptionnelle de 1000 €. Le conseil municipal a approuvé cette proposition à l'unanimité. La subvention sera versée sur le compte ouvert par l'Association des Maires des Alpes-Maritimes.
- Police Municipale : M. le Maire a informé l'assemblée de l'arrivée, le 19 octobre, d'un nouveau policier municipal à la suite du départ de M. Stéphane BRASSOU, qui a demandé sa mutation à SAINTE-FOY-LÈS-LYON. Il s'agit de M. Olivier MIRO, auparavant en poste à LEZIGNAN-CORBIERES.

M. le Maire a aussi informé l'assemblée qu'il est prévu, avec les 5 autres maires des communes partenaires, d'équiper le policier municipal d'un cinémomètre (radar mobile) pour contrôler la vitesse des véhicules et verbaliser les contrevenants (avec transmission automatique au centre de traitement de Rennes).

Toujours en matière de police municipale, M. le Maire a annoncé la mise en service prochaine des caméras de vidéosurveillance.

- Afin d'empêcher les « rodéos » de voitures sur l'aire de la Fête et autour du stade, une nouvelle barrière a été installée et la barrière existante côté camping a été rabaissée.
- Avenue de Lézignan : afin de mieux sécuriser la circulation des piétons, le terre-plein central de l'avenue de Lézignan a été supprimé. Il sera remplacé, après accord du Conseil Départemental, par un coussin berlinois et une écluse matérialisée par des balises (comme sur l'avenue de la Mer).
- Aménagement du rond-point des 4 chemins : les travaux arrivent à leur terme. Il restera à aménager l'intérieur du rond-point. Il est prévu de planter des essences méditerranéennes, de la pierre de Lègnes et une sculpture en métal avec le logo 3F (FERRALS, FABREZAN, FONTCOUVERTE), visible de chaque accès au rond-point.
- M. VALERO a demandé si, dans le cadre du futur aménagement de la place du Château, il était possible de prévoir la dissimulation des containers. M. le Maire a répondu favorablement.

M. VALERO a aussi demandé le déplacement du container de la rue des Vignes, situé devant la maison de M. PECH. M. CASSAGNOL, adjoint aux travaux, lui a répondu que l'endroit où M. VALERO déplaçait lui-même le container, impasse de Pana Fabas, avait été proposé au service Eco Environnement de la CCRLCM mais que cet emplacement ne leur convenait pas pour des raisons techniques. Un autre emplacement sera donc proposé.

M. VALERO a aussi demandé d'abaisser les lampadaires de l'impasse afin de mieux éclairer la zone. M. CASSAGNOL a répondu qu'il ferait vérifier si cela était techniquement possible.

\*\*\*\*\*

L'ordre du jour de la séance étant épuisé, la séance a été levée à 22H00.